



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Numéro d'identité national

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Direction générale de l'immigration

**Demande en obtention d'un titre de séjour « carte bleue européenne »
pour ressortissant de pays tiers travailleur hautement qualifié titulaire d'une « carte bleue
européenne » délivrée par un premier Etat membre**

(en application de l'article 45-4 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration)

Nom(s) (nom(s) de famille)			
Nom(s) de naissance (nom(s) de famille antérieur(s))			
Prénom(s)			
Date de naissance	/ / (jour / mois / année)		
Lieu et pays de naissance			
Nationalité			
Adresse au Luxembourg	Rue :	N° Maison :	
	Localité:	Code postal	
Contact	E-mail :		
	Tél./GSM :		
Lieu de la demande			
Date de la demande	/ /		
Signature du demandeur	J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente déclaration sont correctes et complètes.		

Au plus tard **un mois après l'entrée** sur le territoire, la demande est à introduire moyennant le présent formulaire auprès de la Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures (voir adresse postale et des guichets en bas de page), en y joignant les pièces suivantes :

- une copie de la déclaration d'arrivée établie par l'administration communale ;
- la preuve d'un logement approprié (p.ex. : contrat de bail, titre de propriété) ;
- une copie de la carte bleue européenne en cours de validité depuis au moins 12 mois, délivrée par un premier Etat membre ;
- la copie du passeport intégral (toutes les pages), en cours de validité ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des diplômes ou des qualifications professionnelles ;
- une copie du contrat de travail, daté et signé par le demandeur et son employeur et conforme au droit de travail luxembourgeois, portant sur un salaire annuel brut d'au moins 63.408 euros, pour une période de durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- un extrait de casier judiciaire ou un affidavit (déclaration sous serment) établi dans votre pays de résidence ;

- la preuve du virement de la taxe de délivrance de EUR 80.- sur le compte CCPL n° LU46 1111 2582 2814 0000 (bénéficiaire : Ministère des Affaires intérieures, Direction générale de l'immigration; communication : titre de séjour dans le chef de ...).

Pour de plus amples informations (en français, allemand et anglais) sur les démarches à faire, veuillez consulter le site internet www.guichet.lu.

Notice d'information relative à la protection des données personnelles :

La Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://gd.lu/immigration>.